

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 1^{er} mai 2018, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30 en précisant qu'un avis public avait été affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil afin d'aviser la population que la séance du 8 mai 2018 a été déplacée au 1^{er} mai 2018 (même place, même heure).

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 81-05-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 19 avril 2018, les informations sont données relativement à la demande du 264, rue Lamontagne / lot : 1 956 329.

Point reporté.

3.2 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 19 avril 2018, les informations sont données relativement à la demande du 315, 4^e Rang / lot : 1 956 402.

3.3 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 19 avril 2018, les informations sont données relativement à la demande du 338, 5^e Avenue / lot: 1 956 713.

3.4 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 19 avril 2018, les informations sont données relativement à la demande du 359, Rang Saint-Augustin / lot: 1 959 961.

3.5 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 19 avril 2018, les informations sont données relativement à la demande du 299, 2e Rang / lot: 1 956 984.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 82-05-2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 83-05-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 26 avril 2018 :

- Comptes pour approbation : 38 297,79\$
- Salaires : 42 828,83\$
- Comptes à payer : 78 574,09\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 26 avril 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 CRÉATION DE POSTE – ADJOINTE À LA COMPTABILITÉ

Résolution numéro 84-05-2018

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de créer le poste d'adjointe à la comptabilité en raison de deux (2) jours semaine.

6.3 POSTE D'ADJOINTE À LA COMPTABILITÉ – MADAME GENEVIÈVE PHANEUF - EMBAUCHE

Résolution numéro 85-05-2018

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher madame Geneviève Phaneuf au poste d'adjointe à la comptabilité en raison de deux jours semaine avec une probation à effectuer de huit (8) mois.

Madame Geneviève Phaneuf entrera en fonction le 7 mai 2018.

6.4 MODIFICATION DE TITRE D'EMPLOI – SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE POUR ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Résolution numéro 86-05-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de modifier le titre d'emploi de madame Martine Lupien, de secrétaire-réceptionniste pour adjointe administrative.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR GHISLAIN MAJEAU – DÉMISSION

Résolution numéro 87-05-2018

Considérant la démission de monsieur Ghislain Majeau, journalier aux travaux publics;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la démission de monsieur Ghislain Majeau, journalier aux travaux publics en date du 20 avril 2018.

7.2 POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR CHRISTIAN BAZMAN - ENTÉRINER L'EMBAUCHE

Résolution numéro 88-05-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher monsieur Christian Bazman comme journalier aux travaux publics avec une probation de trois (3) mois.

Monsieur Christian Bazman est entré en fonction le 23 avril 2018.

7.3 BALAYAGE DES RUES – OCTROI DE CONTRAT 2018-2019-2020

Résolution numéro 89-05-2018

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à la compagnie Myrroy au coût de 110,00\$ de l'heure avant taxes pour les années 2018, 2019 et 2020.

7.4 ENTÉRINER ACHAT URGENT – USINE DES EAUX USÉES - SURPRESSEUR

Résolution numéro 90-05-2018

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat urgent d'un surpresseur à l'usine des eaux usées au coût de 3 675,00\$ avant taxes à la compagnie 4S Surpresseur.

7.5 LOCATION DE MATÉRIEL ROULANT

Résolution numéro 91-05-2018

Considérant que le service incendie nécessite un véhicule de style pick-up pour leurs interventions;

Considérant que le véhicule du directeur des travaux publics correspond aux besoins du service de sécurité incendie.

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De louer sur quarante-huit (48) mois un pick-up (K1500 Sierra Elevation ED année 2018) auprès de Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée. au coût mensuel de 470,40\$ avant taxes;

D'autoriser le maire à signer tous les documents en lien avec ladite location

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 92-05-2018

Considérant une demande de dérogation mineure :

315, 4^e Rang / lot : 1 956 402

Objet : permettre une dérogation mineure afin d'installer une porte de garage de 14 pieds de haut.

Considérant que plusieurs demandes ont été déposées relativement à la hauteur de porte de garage;

Considérant que le projet vise l'entreposage d'un véhicule récréatif;

Considérant que le terrain a une superficie de 5 000 mètres carrés;

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre une porte de garage de 14 pieds de haut sur le nouveau garage construit sur le lot 1 956 402.

10.2 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 93-05-2018

Considérant une demande de dérogation mineure :

338, 5^e Avenue / lot: 1 956 713

Objet : vise à implanter le mur d'un garage attenant à une résidence à 1,0 mètre de la limite latérale du lot.

Considérant qu'aucune fenêtre ne sera installée sur le mur longeant la limite de terrain;

Considérant que le bâtiment respecte le règlement de zonage;

Considérant que de ne pas donner suite à cette demande causerait un préjudice au demandeur;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, puisque le propriétaire du terrain adjacent ne s'objecte pas à cette demande;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'implanter un garage attenant à la résidence à une distance de 1,0 mètre de la limite latérale droite sur le lot 1 956 713.

10.3 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 94-05-2018

Considérant une demande de dérogation mineure :

359, Rang Saint-Augustin / lot: 1 959 961

Objet : permettre la possibilité d'implanter un silo à grains à 15 mètres de la voie publique.

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Considérant que cette implantation occuperait un espace inoccupé et présente un aspect esthétique harmonieux;

Considérant que l'emplacement du silo tel que présenté, permet de ne pas empiéter sur la surface de terre agricole située à l'arrière de la ferme;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre l'implantation d'un silo, sur le lot 1 959 961, à une distance minimale de 15 mètres de la voie de circulation, tel démontré au plan accompagnant la demande.

10.4 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 95-05-2018

Considérant une demande de dérogation mineure :

299, 2e Rang / lot: 1 956 984

Objet : permettre une hauteur de porte de garage supérieure à 2,75 mètres.

Considérant que le comité est d'avis que la norme de hauteur de porte de garage n'est pas adaptée à la superficie du bâtiment construit;

Considérant que le bâtiment respecte le règlement de zonage;

Considérant que de ne pas donner suite à cette demande causerait un préjudice au demandeur;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'installer une porte de garage de 3,36 mètres de haut sur le mur avant du bâtiment accessoire, sur le lot 1 956 984.

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

12. SUJETS DIVERS

Aucun.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 96-05-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h07.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière